Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20260709-B_2026_42-DE

**MONTFORT COMMUNAUTÉ**
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

# BUREAU COMMUNAUTAIRE
# 9 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le 9 juillet le Bureau Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Montfort sur Meu, sous la Présidence de Christophe MARTINS

Etaient présents : Christophe MARTINS, Régine LEFEUVRE, Nadège COULON-TRARI, Chrystèle BERTRAND, Fabienne BONDON, Yannick FOUVILLE, Delphine DAVID, Anne-Sophie PATRU, ,Bruno DUTEIL.

Etaient excusés : Joseph THEBAULT, Thierry TILLARD, Jean-Claude DENIS

La séance est ouverte à 9h30.

Secrétaire de séance : Régine LEFEUVRE

## MOBILITES - CONVENTION DE COMMERCIALISATION DE CARNETS DE TICKETS MOBILITE POUR LE SERVICE ATCHOUM

*N° Délibération : B/2026/42*

### *EXPOSE DES MOTIFS*

Afin de développer des solutions de déplacements adaptées aux publics les plus fragiles, Montfort Communauté a sollicité la plateforme solidaire ATCHOUM qui permet une mise en relation de passagers et de conducteurs volontaires. Les passagers volontaires participent financièrement au service via à un système de tickets mobilité.

Montfort Communauté procède à un achat groupé auprès d'ATCHOUM, de carnets de tickets mobilité. Les communes commandent des carnets de tickets mobilité à Montfort Communauté en fonction de leurs besoins et se chargent ensuite de leur revente auprès des usagers du service.

Il est proposé d'établir une convention permettant de définir les modalités de commercialisation, entre Montfort Communauté et les communes, des carnets de tickets mobilité.

### *VISAS ET CONSIDERANTS*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*
*Vu les statuts de Montfort Communauté,*

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20260709-B_2026_42-DE

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité :

- approuve la convention annexée,
- autorise le Président à signer ladite convention,
- autorise le Président à engager les démarches nécessaires à la réalisation de la présente délibération.

*Certifié exécutoire par le Président,*
*Signé : Le Président, Christophe MARTINS*

*LE PRÉSIDENT,*
*Christophe MARTINS*

*Le secrétaire de séance,*

MONTFORT COMMUNAUTE
ILLE-ET-VILAINE